

[Lancement d'une mission Igas pour lever les freins juridiques et financiers autour de l'offre de répit à destination des proches aidants](#) [1]

Afin de lever tous les éventuels freins, notamment juridiques et financiers, qui peuvent encore limiter le développement de ces solutions de répit pour les aidants, le gouvernement a lancé le 24 février 2022 une mission, confiée à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), consistant notamment à :

- étudier s'il est nécessaire de faire évoluer le cadre législatif et réglementaire en vigueur qui encadre les offres de répit existantes,
 - examiner s'il est nécessaire d'adapter les modèles de financement et de fonctionnement existants.
- Les conclusions et recommandations de cette mission feront l'objet d'un rapport définitif remis au gouvernement d'ici le 1^{er} juillet 2022.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/lancement-d%E2%80%99une-mission-igas-pour-lever-les-freins-juridiques-et-financiers-autour-de-l>

[2] <https://handicap.gouv.fr/lancement-dune-mission-igas-pour-lever-les-freins-juridiques-et-financiers-autour-de-loffre-de>